ANNEXE – II.2. Subvention à la création de dessertes forestières, places de dépôt et de retournement, notamment en vue de permettre la mobilisation supplémentaire de bois dans des zones difficiles d'accès.

Seuls les dossiers inférieurs à 25 000 € HT de dépenses sont éligibles. Les dossiers d'un montant supérieurs sont à déposer dans le cadre du Plan Stratégique National auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

SITUATION DU PROJET

Nom du demandeur	
Nom et coordonnées du gestionnaire forestier	
Superficie totale de propriété forestière (ha)	
Lieu du projet : commune(s) et lieu(x)-dit(s)	
Pour les propriétaires privés dont superficie totale > 20 ha, date de validité du Plan de gestion simple (PSG) - ***obligatoire***	Référence : Dates de validité :
Propriétaires privés : N° de certification de gestion durable (PECF, FSC…) ou/et référence du document de gestion durable (RTG ou CBPS) – ***obligatoire pour propriétés privées < 20 ha***	Référence : Dates de validité :
Propriétaires publics : N° de certification de gestion durable (PECF, FSC…) ou/et référence du document d'aménagement - ***obligatoire***	Référence : Dates de validité :

MODALITES DE SUBVENTION

Bénéficiaires :

- Les propriétaires forestiers privés ou les structures de regroupement de propriétaires forestiers privés, les associations ; les collectivités territoriales, les EPCI, les syndicats mixtes ;
- Les gestionnaires forestiers professionnels, les experts forestiers et les établissements publics et les entreprises de la filière bois.

Dépenses éligibles :

- Création et réfection de routes forestières (dont travaux d'insertion paysagère)
- Mise au gabarit de pistes en routes forestières
- Création et réfection de pistes forestières
- Aménagement de places de retournement et/ou de places de dépôt
- Résorption de « points noirs »…

Taux de subvention : jusqu'à 40 % du montant HT des dépenses éligibles.

TRAVAUX ET SUBVENTION SOLLICITEE

Références cadastrales : code section et numéro de parcelle	Type de travaux et longueur de piste	Montant des travaux	Montant de subvention sollicité
	TOTAUX		

Fait à : Le

Signature et cachet

SERVICE AGRICULTURE FORET – magalie.ducret@hautesavoie.fr

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE 1, avenue d'Albigny | CS 32444 | F-74041 Annecy Cedex | Tél. 04 50 33 50 00 hautesavoie.fr